



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1918 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

L'UNC soutient la gendarmerie nationale

L'Union nationale des combattants a pris connaissance avec tristesse et émotion du décès aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie d'un militaire de la gendarmerie, des suites de ses blessures.

Elle salue le courage et la mémoire de ce militaire qui a payé de sa vie la défense de l'ordre républicain, dans le très grave contexte insurrectionnel que vit actuellement le territoire néo-calédonien.

L'UNC partage la douleur de sa famille, à qui elle adresse ses plus sincères condoléances, et s'associe au deuil de la gendarmerie nationale et particulièrement à celui de ses compagnons d'armes de l'escadron de Melun.

L'UNC s'incline respectueusement une nouvelle fois devant la mémoire de ces gendarmes qui n'hésitent pas à sacrifier leur vie au service de notre sécurité, dans des missions particulièrement délicates. Pensons à l'engagement des forces de sécurité intérieure et de nos forces armées avec confiance et reconnaissance !

Aujourd'hui comme hier, l'Union nationale des combattants est totalement solidaire de tous les militaires qui servent la France en tout lieu et tout temps, sur le territoire français comme à l'étranger.

Général de corps aérien (2S) Hervé Longuet
Président national de l'UNC